

# Avis de Soutenance

Madame Odélia FAUGERE

DROIT



Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Le juge peut, le juge doit : étude sur les pouvoirs d'office du juge civil*

dirigés par Monsieur Yves STRICKLER

Soutenance prévue le **mercredi 04 décembre 2024** à 9h30

Lieu : Faculté de droit et science politique, Avenue Doyen Louis Trotabas, 06000 Nice  
Salle : des thèses - Villa Passiflore

## Composition du jury proposé

M. Yves STRICKLER	Université Côte d'Azur	Directeur de thèse
Mme Mélina DOUCHY-OUDOT	Université de Toulon	Rapporteure
M. Nicolas CAYROL	Université de Tours	Rapporteur
Mme Frédérique FERRAND	Université Jean Moulin Lyon III	Examinaterice
M. Pierre CAGNOLI	Université Côte d'Azur	Examinateur

**Mots-clés :** juge civil,procédure civile,office du juge,pouvoir d'office,facultés,devoirs

## Résumé :

Les pouvoirs d'office du juge civil sont nombreux, éparpillés et leur régime - entre facultés et devoirs - apparaît complexe et illisible. La thèse a pour objectif d'améliorer leur compréhension en recherchant, parmi l'ensemble des pouvoirs d'initiative du juge, ce qui guide l'existence d'une faculté ou d'un devoir d'agir d'office. Elle ambitionne d'atteindre un système cohérent des pouvoirs d'office du juge. Le Code de procédure civile offre des outils qui, en principe, permettent de répartir les rôles entre le juge et les parties : les principes directeurs du procès civil. À partir de ces outils, l'étude propose d'atteindre son objectif en opérant, d'abord, une clarification des pouvoirs d'office exercés sur la procédure, les pouvoirs d'office processuels, puis une simplification de ses pouvoirs exercés sur la résolution du litige, les pouvoirs d'office substantiels du juge.